

Mettre davantage la pauvreté des enfants à l'agenda politique

Quelques chiffres pour mieux en comprendre l'enjeu

Anne-Catherine Guio, Gille Feyaerts, Frank Vandenbroucke et Julie Vinck¹

En Belgique, les enfants sont proportionnellement plus nombreux à être pauvres que le reste de la population, quel que soit l'indicateur choisi – que l'on prenne un indicateur monétaire (en lien avec les revenus des ménages) ou un indicateur basé sur les conditions de vie (avoir une nourriture saine, un logement suffisamment chauffé, des chaussures, des vêtements, un peu de loisirs, quelques livres, etc.).

En Belgique, on peut estimer qu'environ 420 000 enfants vivent sous le seuil de pauvreté². Ce seuil de pauvreté est fixé à environ 2.100 euros (nets) par mois pour un couple avec deux enfants, et à 1.600 euros pour une famille monoparentale avec deux enfants.

Comme le souligne Unicef Belgique (2010, p.8) : *"Cette situation est inquiétante, parce que la pauvreté est bien plus qu'un manque de revenus. Elle touche les êtres humains - et en particulier les enfants - dans tous les aspects de leur vie. Une mauvaise alimentation, une santé fragile, un sentiment de honte et d'infériorité, une limitation des possibilités d'éducation ainsi que*

¹ Cette note s'inspire en partie de Guio (2013) et Vandenbroucke et Vinck (2013).

² Source : Enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC 2011). Les indicateurs présentés sont entachés d'une marge d'erreur, due au fait qu'ils se basent sur un échantillon de répondants et non sur la population totale. La précision des indicateurs est plus faible au niveau régional, qu'au niveau national. L'échantillon bruxellois est particulièrement restreint. Nous avons donc pris l'option de ne présenter que les chiffres pour la population totale des enfants à Bruxelles, et non pour des sous-groupes plus détaillés. Notons également que l'enquête EU-SILC collecte de l'information auprès des ménages privés (et non des ménages collectifs tels que les homes, prisons, etc.). Comme toute enquête, EU-SILC rencontre des problèmes pour collecter de l'information auprès des populations les plus précarisées (personnes sans-abri, personnes fortement exclues, analphabètes, fortement mobiles, etc.),

l'exclusion des activités sociales ne sont que quelques-uns des aspects ayant un impact négatif sur les différents domaines de vie et le développement des enfants touchés par la pauvreté".

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la transmission intergénérationnelle de la pauvreté est largement documentée: les chances d'échapper à la pauvreté une fois adulte diminuent fortement pour ceux qui l'ont vécue étant enfant.

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de la population (enfants dans ce cas précis) vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur à un seuil placé à 60 % du revenu médian³ national. C'est pour insister sur le fait qu'un revenu inférieur à ce seuil n'est ni une condition nécessaire ni une condition suffisante pour être en situation de pauvreté que l'Union européenne a choisi de parler de « risque de pauvreté » plutôt que de « pauvreté ». Dans la suite de cette note, lorsque nous parlons simplement de « pauvreté », c'est uniquement pour alléger le texte - il s'agit toujours de l'indicateur européen de risque de pauvreté.

Le taux de pauvreté des enfants diffère fortement entre les trois Régions du pays. Près d'un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté en Wallonie, quatre sur dix à Bruxelles et un sur dix en Flandre. Pour effectuer l'analyse au niveau régional belge, c'est le même seuil national (calculé sur base de la population totale de la Belgique), et non un seuil de pauvreté spécifique à chaque Région, qui a été retenu, dans une optique de comparaison des niveaux de bien-être à un référent national unique. Ce référent unique se justifie pour des raisons tant statistiques que normatives. Il serait en effet peu défendable d'utiliser des seuils de pauvreté différents dans chacune des Régions belges, qui seraient établis sur la base de la distribution régionale des revenus, alors que la plupart des transferts de sécurité sociale, l'établissement des salaires, l'imposition des personnes physiques, l'indexation des prix etc. sont communs aux trois Régions. Il faut toutefois garder à l'esprit que si l'on s'adonne à cet exercice, les écarts régionaux sont moins importants, le taux de pauvreté augmente dans une certaine mesure en Flandre, alors qu'il diminue légèrement à Bruxelles et en Wallonie.

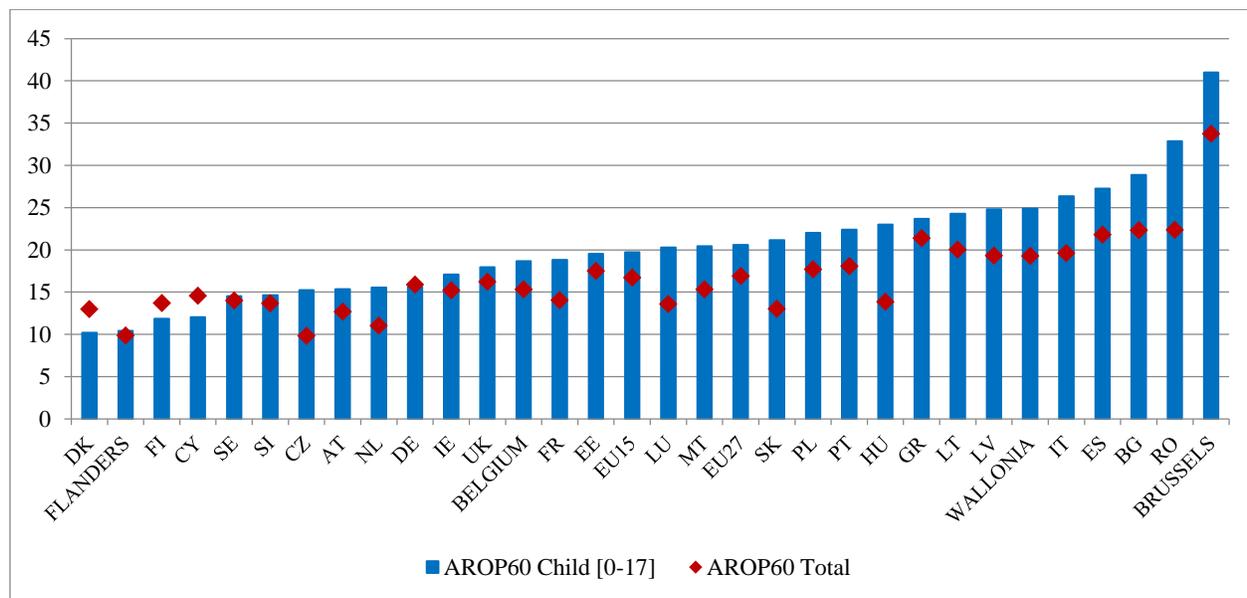
En comparaison internationale, le taux de pauvreté est par définition fortement influencé par le niveau de revenu de chaque pays (qui détermine le seuil). Il s'agit donc d'une mesure relative. Si on compare les scores régionaux à ceux des Etats-membres de l'Union européenne, on constate que le niveau de pauvreté en Flandre est l'un des plus faibles, alors que le taux que connaît Bruxelles est nettement supérieur au niveau le plus élevé de l'Union (Roumanie), avec un seuil de pauvreté toutefois fortement différent. Le niveau wallon est proche de celui que connaissent la Lettonie ou l'Italie (Graphique 1).

Comparer les Régions belges aux Etats-Membres de l'Union est un exercice de style qui comporte toutefois des limites. Il ne faut pas en conclure que la Flandre est la Région qui a les

³ Le revenu médian est le revenu qui partage exactement en deux la population : la moitié de la population dispose donc d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé.

meilleures performances au sein de l'ensemble des Régions européennes, après les Régions danoises. En effet, une vingtaine de Régions connaissent de meilleurs scores ou ont un score proche du taux flamand, tout comme une dizaine de Régions connaissent un taux de pauvreté proche ou plus élevé que le taux bruxellois.

Graphique 1 : Taux de risque de pauvreté des enfants (AROP60 child) et de la population totale (AROP60 total)



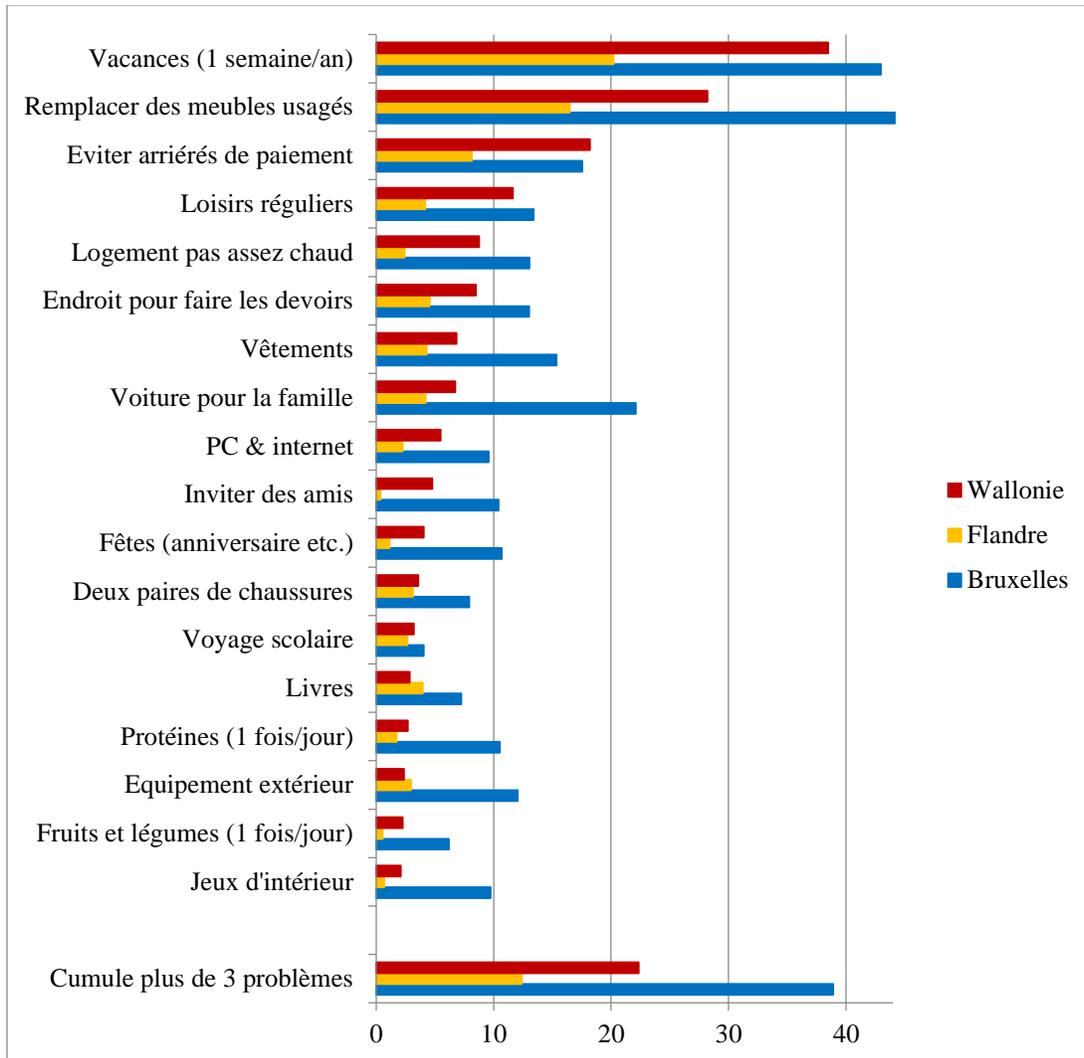
Source : Enquête européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC 2011). Note : Lorsqu'on compare les taux de pauvreté des Régions avec les pays membres de l'UE, il faut tenir compte du fait que l'on compare des entités géographiques différentes. C'est d'autant plus le cas dans le cas de Bruxelles, dans la mesure où la pauvreté se concentre principalement dans les grandes villes dans la plupart des pays européens.

Afin de multiplier les éclairages, il est important d'utiliser différents indicateurs. Pour compléter la logique monétaire et relative présentée ci-dessus, nous avons utilisé des données sur les conditions de vie des enfants, en présentant un indicateur de déprivation matérielle. Il s'agit d'une mesure plus absolue, qui se base sur l'accès à un set d'items commun à tous les pays de l'Union européenne et qui ne dépend plus d'un seuil de pauvreté relatif (voir Guio, Gordon, Marlier, 2012). Ces deux indicateurs ont été utilisés dans toute l'analyse et se complètent utilement.

Le graphique 2 ci-dessous présente, pour chacun des items, la proportion d'enfants (en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles) qui vivent dans un ménage qui connaît des difficultés financières l'empêchant d'offrir (si désiré) cet item à leur(s) enfant(s).

Note de travail pour le Colloque de la Fondation Roi Baudouin « Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants ». Version du 05 juin 2014. Ne pas citer sans l'accord des auteurs. Adresse de contact : anne-catherine.guio@ceps.lu.

Graphique 2 : Proportion d'enfants (1-15 ans), selon la Région, qui vivent dans un ménage qui n'a pas la capacité financière d'avoir les items suivants (si désirés), 2009



Source : EU-SILC (2009), calculs Guio (2012).

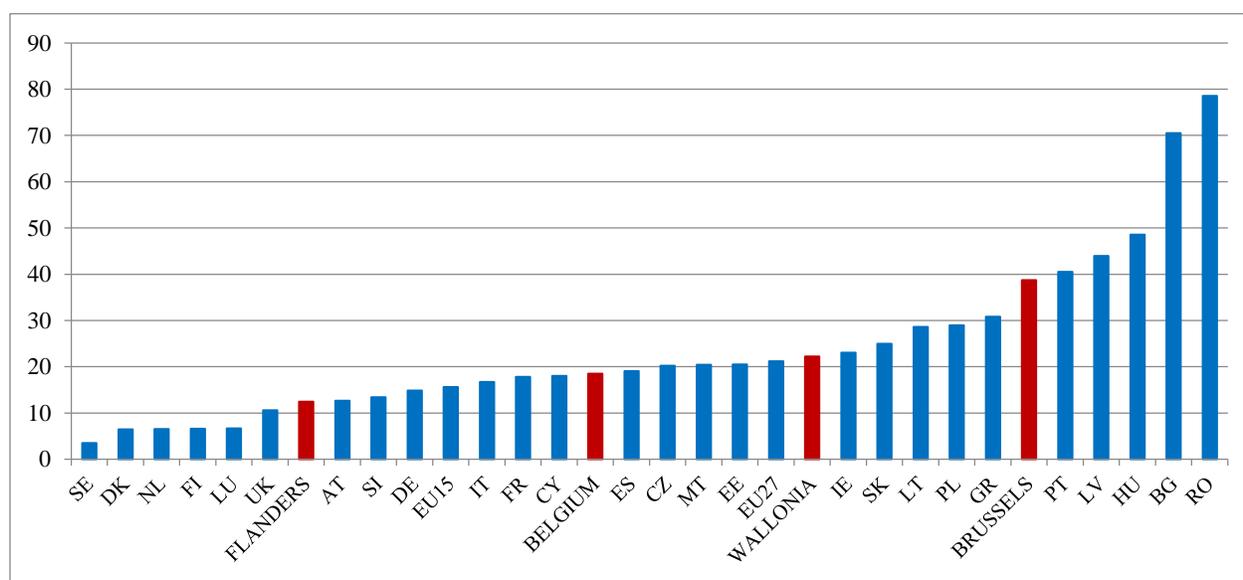
La privation de vacances arrive en tête, ainsi que l'incapacité à remplacer des meubles usagés au sein du logement familial, d'offrir des loisirs réguliers aux enfants, de disposer d'un endroit adéquat pour leur permettre de faire les devoirs ou d'un logement suffisamment chaud. La proportion d'enfants privés des items de base liés à la nourriture et aux vêtements/chaussures est plus faible, mais n'est pas négligeable à Bruxelles, et dans une moindre mesure en Wallonie. Pour le développement de l'enfant, loisirs, vacances, livres, équipements et jeux ont toute leur importance. Comme le soulignent les acteurs de terrain, les activités culturelles et sociales des familles sont les premières à souffrir de la précarité. « Les postes de « survie » comme le loyer,

Note de travail pour le Colloque de la Fondation Roi Baudouin « Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants ». Version du 05 juin 2014. Ne pas citer sans l'accord des auteurs. Adresse de contact : anne-catherine.guio@ceps.lu.

l'alimentation, les chaussures/vêtements, l'énergie, la scolarité, la mobilité, les soins de santé, les lunettes, l'orthodontie, ... épuisent l'ensemble du budget familial. Les loisirs, les activités culturelles, le sport, les moments de bien-être pour les enfants, les moments de bien-être en famille sont sacrifiés pour pouvoir boucler le mois » (RWLP, 2013).

Au total, 22% des enfants en Wallonie et 39% à Bruxelles cumulent au moins trois problèmes (12% des enfants en Flandre sont dans cette situation). Si on se concentre sur la proportion d'enfants qui cumulent au moins trois problèmes (qui sont « déprivés ») au sein du classement européen (voir graphique ci-dessous), on voit que les Régions belges y occupent une position plus centrale que celles qu'elles occupaient dans le classement européen établi selon la logique relative et monétaire. Les positions extrêmes sont maintenant occupées par les pays dont les conditions de vie sont nettement moins/plus favorables selon ce standard commun plus « absolu ». Les différences importantes entre les Régions belges subsistent toutefois.

Graphique 3 : Proportion d'enfants (1-15 ans) déprivés, Etats membres de l'UE et Régions belges, 2009

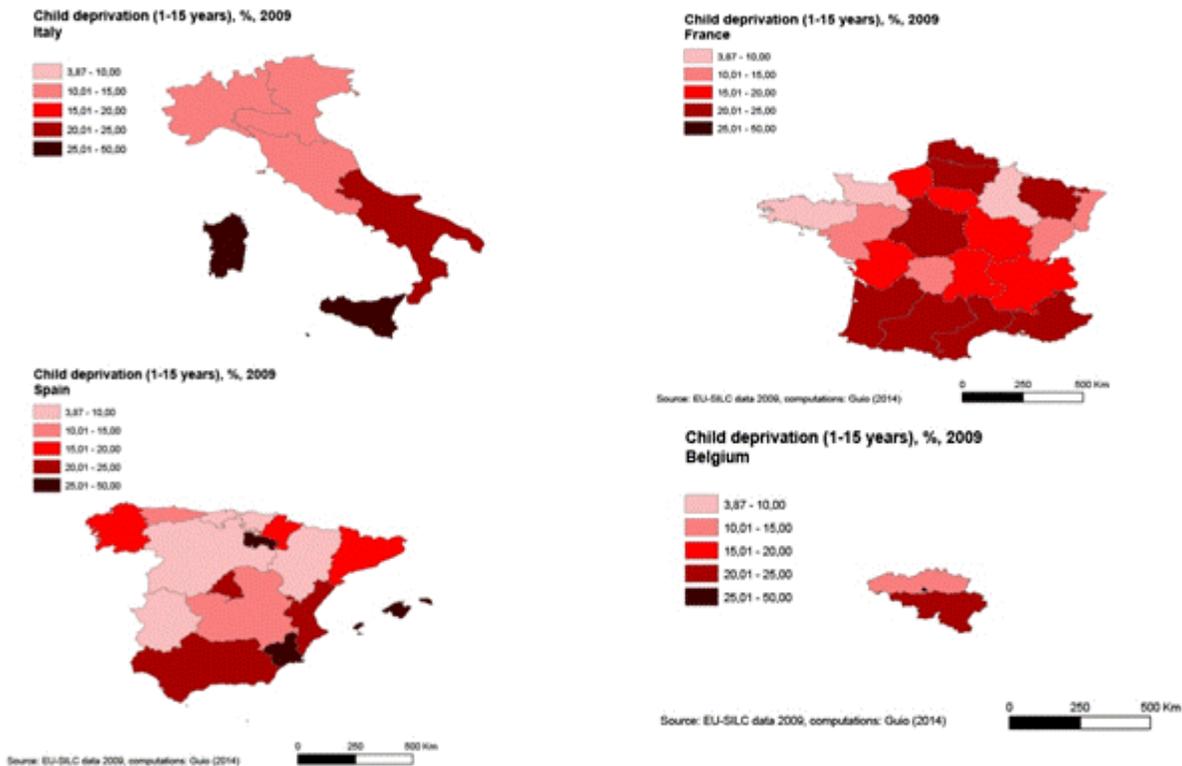


Source : Guio et Mahy (2013)

Les différences régionales au sein d'un même pays sont fréquentes dans la plupart des pays européens (voir les cartes ci-dessous, qui présente le taux de déprivation des enfants au niveau régional en Espagne, France et Italie). Procéder à une comparaison régionale dans un pays comme la Belgique où la sécurité sociale et la taxation des personnes physiques sont communes, permet de mettre en évidence l'importance du contexte socio-économique et de l'histoire de chacune des Régions pour expliquer le taux de pauvreté des enfants.

Note de travail pour le Colloque de la Fondation Roi Baudouin « Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants ». Version du 05 juin 2014. Ne pas citer sans l'accord des auteurs. Adresse de contact : anne-catherine.guio@ceps.lu.

Carte 1 : Taux de déprivation des enfants, au niveau régional, en Italie, Espagne, France et Belgique

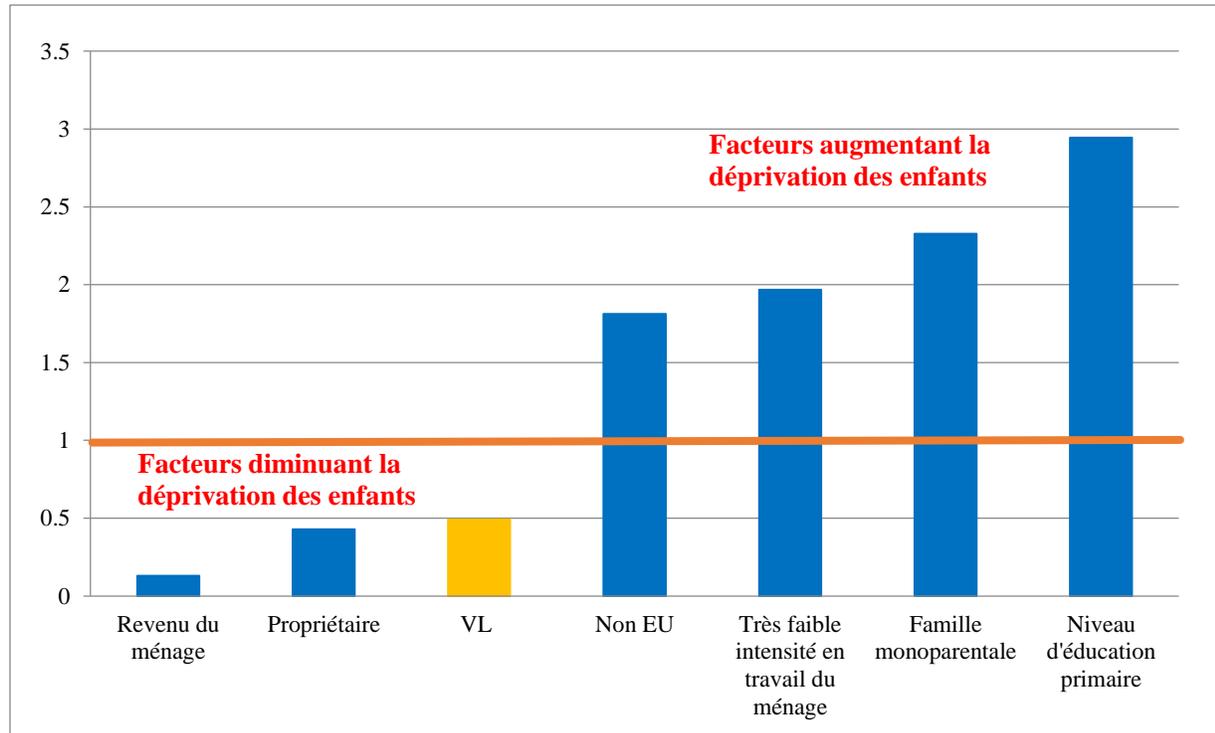


Ces disparités régionales nécessitent une analyse fine des déterminants socio-économiques à l'œuvre au sein de chaque Région. Faute de données d'enquête précises, la situation de Bruxelles ne pourra pas être analysée en détail dans la suite de la note. Bon nombre de constats et de recommandations politiques présentés dans la suite de la note, s'appliquent toutefois à l'ensemble des trois Régions, comme nous le voyons ci-dessous.

Pour expliquer la déprivation des enfants en Belgique, nous avons procédé à des analyses multivariées, qui tiennent compte de l'impact combiné de différentes variables explicatives (le revenu, la composition du ménage, le niveau d'éducation, l'intensité en travail du ménage, le statut d'occupation du logement, etc.). Cela permet de mettre en lumière les facteurs de risque de la déprivation des enfants en Belgique, « toutes autres choses égales par ailleurs ». On voit ainsi dans le graphique ci-dessous que plus le revenu du ménage est élevé, plus la déprivation des enfants est faible. Le revenu est le principal déterminant de la déprivation des enfants. Les propriétaires encourent également des risques de déprivation moins élevés que les locataires, à revenu égal, ce qui s'explique pour certains propriétaires par des coûts du logement moins élevés.

Note de travail pour le Colloque de la Fondation Roi Baudouin « Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants ». Version du 05 juin 2014. Ne pas citer sans l'accord des auteurs. Adresse de contact : anne-catherine.guio@ceps.lu.

Graphique 4 : Facteurs de risque, déprivation des enfants (odds ratio, régression logistique)



Source : EU-SILC 2009.

Note : L'indicateur d'intensité en travail du ménage prend en compte la proportion de temps travaillé dans le total du temps qui pourrait être théoriquement presté par les personnes d'âge actif (18-59 ans) du ménage ; il varie entre 0 et 100%. Par exemple, dans une famille de deux adultes (avec ou sans enfants) où seul l'un des adultes travaille à temps-plein, l'intensité en travail atteint 50%. Une famille monoparentale où le parent travaille à mi-temps a également un taux d'intensité en travail de 50%. Les ménages à très faible intensité en travail sont ceux dont l'intensité est inférieure à 20%. Si l'un des deux parents est né hors EU (a au maximum le niveau d'éducation primaire), l'ensemble du ménage est dans la catégorie 'Non EU' ('Niveau d'éducation primaire'). VL=Flandres.

Parmi les facteurs de risque qui peuvent mener à la déprivation des enfants, la très faible intensité en travail du ménage ressort très clairement des résultats. Le fait d'avoir un (ou deux) parent(s) peu éduqué(s), ou né(s) hors EU-27 augmente également la probabilité de déprivation des enfants, à intensité en travail et revenu comparables.

Parmi les facteurs de risque mis en lumière par l'analyse ci-dessus, nous avons vu que l'intensité en travail des ménages influence fortement la pauvreté et la déprivation des enfants. Voyons à présent les différences régionales dans ce domaine. Lorsque l'on regarde la proportion d'enfants vivant dans un ménage à faible intensité en travail et leur taux de risque de pauvreté (monétaire et relatif), on constate les différences régionales suivantes (voir Vandebroucke et Vinck, 2013, p.14):

Note de travail pour le Colloque de la Fondation Roi Baudouin « Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants ». Version du 05 juin 2014. Ne pas citer sans l'accord des auteurs. Adresse de contact : anne-catherine.guio@ceps.lu.

1. La Wallonie est à la fois marquée :

- par une large proportion d'enfants qui vivent dans un ménage à très faible intensité en travail (plus de 17 % des enfants vivent dans un ménage à très faible intensité en travail en Wallonie) ;
- et par un risque de pauvreté très élevé pour ces ménages (plus de 80% des enfants dans cette situation en Wallonie vivent sous le seuil de pauvreté) ;
- par contre, on y voit un risque très faible de pauvreté des ménages à forte intensité en travail (nettement plus faible qu'au niveau EU).

2. Le score enviable de la Flandre en matière de pauvreté s'explique essentiellement par :

- un pourcentage assez faible d'enfants qui vivent dans des ménages à très faible intensité en travail (environ 6%, contre 17% en Wallonie)
- un risque très faible de pauvreté des ménages à forte intensité en travail (nettement plus faible qu'au niveau EU) ;
- mais par contre, le taux de pauvreté des enfants qui vivent dans des ménages à faible intensité en travail est élevé en Flandre (73%). Cela indique qu'il existe en Flandre un espace d'intervention non négligeable pour diminuer le taux de pauvreté des enfants. A titre illustratif, si le taux de pauvreté des ménages à très faible intensité en travail était identique à celui que connaît le Danemark (son plus proche voisin en matière de taux de pauvreté *total* des enfants dans le classement européen), la Flandre verrait son taux de pauvreté *total* des enfants diminuer d'un point de pourcentage.

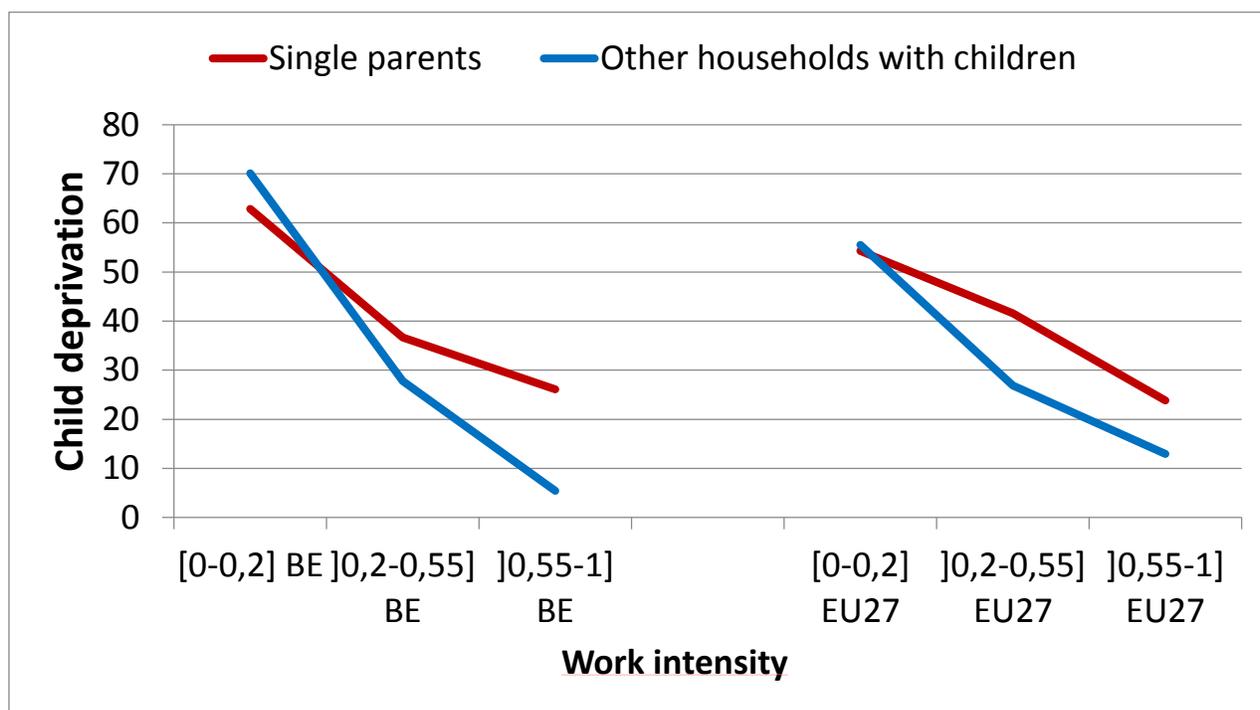
En tentant d'expliquer les différences de déprivation matérielle, les résultats de la régression ont également montré que le fait de vivre en famille monoparentale accroît significativement les risques de déprivation, à revenu et intensité en travail donnés⁴. Dans ce type de famille, le parent seul a également une plus forte probabilité de ne pas travailler, et donc de vivre avec ses enfants dans un ménage à très faible intensité en travail. Ceci n'explique toutefois pas la totalité des mauvais scores des familles monoparentales en matière de pauvreté/déprivation. On voit dans le graphique 5 que ces familles ont un risque de déprivation plus élevé que les autres types de ménages avec enfant(s), pour des niveaux d'intensité en travail équivalents. Pour les familles monoparentales, disposer d'un emploi ne suffit pas toujours pour sortir de la déprivation: la ligne rouge est supérieure à la ligne bleue, pour les catégories d'intensité en travail plus élevées (intensité en travail comprise entre 55% et 100%). Soutenir le pouvoir d'achat de ces familles est

⁴ Voir aussi FONDATION ROI BAUDOIN (2014).

donc crucial, y compris dans le cas où le parent travaille, si l'on veut sortir de la pauvreté/déprivation les nombreux enfants qui y vivent.

Certains de ces constats ne sont pas neutres sur la répartition des risques par genre. C'est la mère qui est le plus souvent à la tête des familles monoparentales, tout comme ce sont les mères qui recourent plus que les pères à des aménagements de temps de travail, dans le cas où elles travaillent.

Graphique 5 : Taux de déprivation des familles monoparentales et des autres ménages avec enfants, selon l'intensité en travail

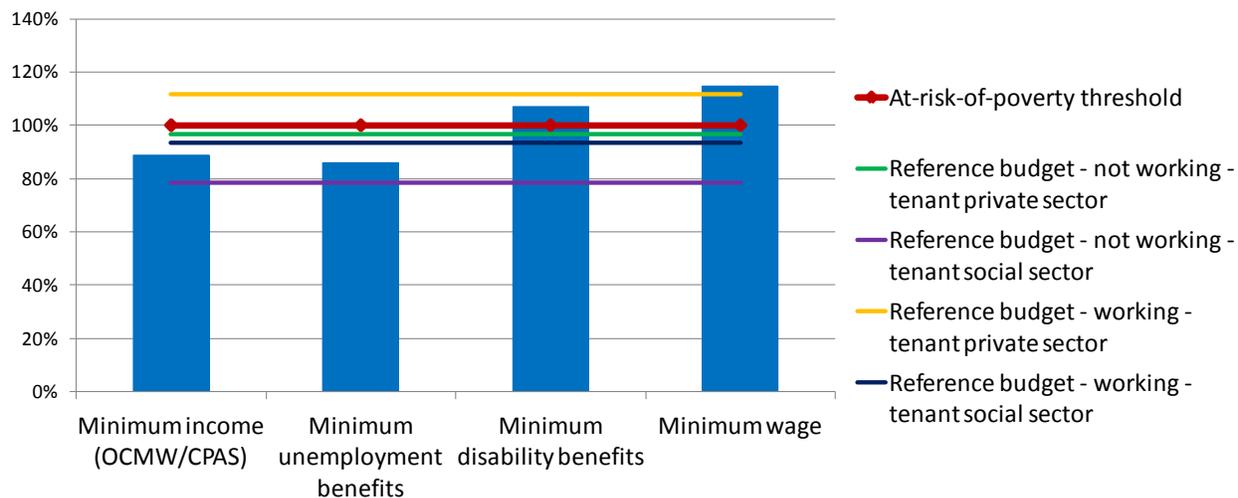


Source : EU-SILC 2009.

Nous avons vu ci-dessus que tant en Flandre qu'en Wallonie, le taux de pauvreté des ménages à faible intensité en travail est très élevé, comparativement à d'autres pays européens. Nous comparons ci-dessous le niveau des allocations sociales (et du salaire minimum) pour certains ménages-types avec le seuil de pauvreté (voir graphiques 6 et 7 ci-dessous).

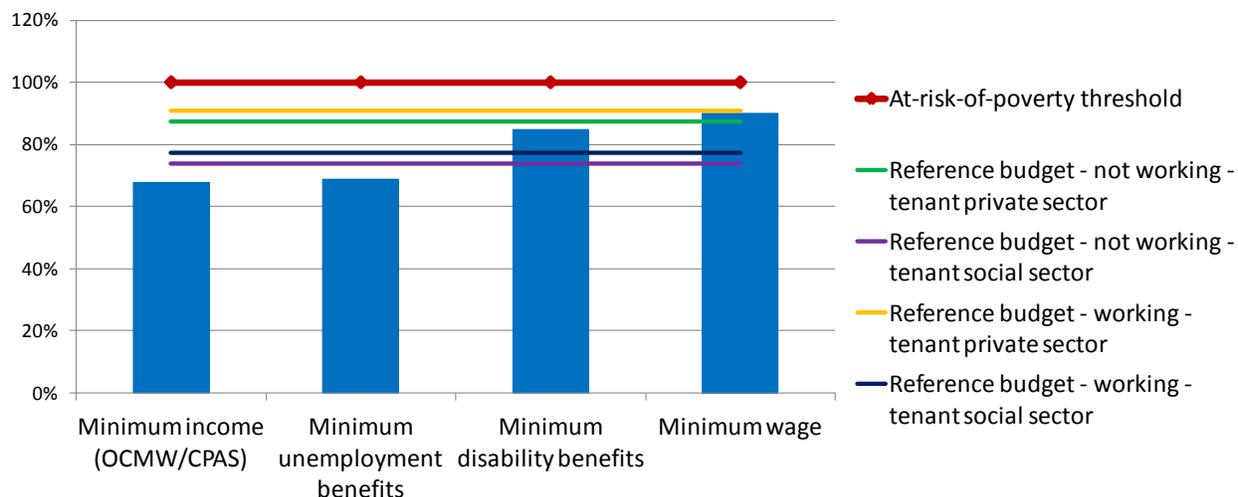
Note de travail pour le Colloque de la Fondation Roi Baudouin « Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants ». Version du 05 juin 2014. Ne pas citer sans l'accord des auteurs. Adresse de contact : anne-catherine.guio@ceps.lu.

Graphique 6 : Montant de divers minima sociaux, en pourcents du seuil de pauvreté et du revenu de référence, pour une famille monoparentale avec deux enfants (2 et 4 ans)



Source : Storms & Bogaerts (2012)

Graphique 7 : Montant de divers minima sociaux, en pourcents du seuil de pauvreté et du revenu de référence, pour un couple avec deux enfants (2 et 4 ans)



Source : Storms & Bogaerts (2012)

Pour une famille monoparentale, le revenu d'intégration sociale et les allocations de chômage minimales ne permettent pas d'atteindre le seuil de pauvreté, ni le budget de référence (c.-à-d. le budget minimal pour vivre une vie décente en Belgique, tel que calculé par Storms et Bogaerts

Note de travail pour le Colloque de la Fondation Roi Baudouin « Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants ». Version du 05 juin 2014. Ne pas citer sans l'accord des auteurs. Adresse de contact : anne-catherine.guio@ceps.lu.

(2012)), dans le cas où cette famille est locataire (dans le secteur privé). Les allocations d'invalidité permettent quant à elles de dépasser le seuil de pauvreté et le budget de référence. Si le parent travaille au salaire minimum (à temps plein), cela permet de dépasser le seuil de pauvreté et le budget de référence.

Pour un couple avec deux enfants, le niveau des allocations minimales ne permet pas d'atteindre le seuil de pauvreté, quelle que soit cette allocation. On constate également que le fait d'avoir un travail à temps plein, rémunéré au salaire minimum pour l'un des adultes, ne permet pas de vivre au-dessus du seuil de pauvreté. Ce constat est confirmé si on compare les allocations ou le salaire minimum avec les budgets de références, excepté dans le cas où le ménage bénéficie d'un logement social et qu'il vit d'allocation d'invalidité ou du salaire minimum.

Dans ces deux graphiques, on voit également très clairement que l'écart entre certains minima sociaux et le salaire minimum est très faible. De ce fait, augmenter les minima sociaux sans augmenter le revenu des ménages qui vivent du salaire minimum créerait des pièges à l'emploi. Cette faible hiérarchisation des bas revenus appelle donc des politiques de soutien de revenu (ou de compensation de coûts) qui visent l'ensemble des personnes à bas revenus, et non certaines catégories d'allocataires, avec des dispositifs d'aide dont pourraient également bénéficier les travailleurs à bas salaire. L'augmentation du salaire poche de ces derniers est également une piste parallèle à creuser.

On voit également dans les régressions multi-variées (graphique 4) qu'il subsiste des différences interrégionales inexplicables. Vivre en Flandre diminue le risque de déprivation des enfants, une fois les autres paramètres pris en compte. Cet exercice montre qu'à caractéristiques égales, la pauvreté monétaire se traduit par des difficultés quotidiennes plus importantes pour les enfants en Wallonie qu'en Flandre. Nous avons tenté d'expliquer ces différences régionales « résiduelles » en mobilisant des données supplémentaires. L'une des pistes portait sur l'importance de prendre en compte la dimension temporelle de la pauvreté dans l'analyse, en utilisant des données longitudinales. Vivre dans la pauvreté une seule année ou de nombreuses années n'a pas le même impact sur le risque de déprivation des enfants. On sait que plus la pauvreté dure, plus le risque de déprivation augmente du fait de l'érosion des ressources. La pauvreté persistante⁵ des enfants est plus élevée en Wallonie (9%) et qu'en Flandre (4%). Nous avons dès lors vérifié si la prise en compte du nombre d'années passées dans la pauvreté ne permettait pas d'expliquer la différence inexplicable entre Régions, en utilisant une base de données longitudinales. Les résultats montrent l'impact négatif sur le risque de déprivation du nombre d'années passées en pauvreté durant les quatre dernières années (fenêtre temporelle pour laquelle nous avons ces données), mais les différences régionales inexplicables subsistent. Des données de panel couvrant une période plus longue seraient nécessaires. Le niveau d'endettement défailant des ménages est un indicateur

⁵ Est considérée comme souffrant de pauvreté persistante toute personne qui vit sous le seuil de pauvreté au moment de la collecte des informations relatives au revenu, et qui a également vécu sous le seuil de pauvreté au moins deux années sur les trois dernières années.

éclairant pour comprendre pourquoi le risque de déprivation peut être différent, pour un même niveau de revenu: à revenu égal, un ménage qui doit rembourser des dettes tombera plus facilement dans la déprivation. Selon les chiffres de la Banque Nationale de Belgique⁶, la Wallonie compte proportionnellement le plus d'emprunteurs défaillants (5,1 % de la population adulte), suivie par Bruxelles (4,9 %) et la Flandre (2,5 %). Dans les données d'enquêtes, on constate également que la proportion des ménages avec enfant(s) qui ressentent comme très lourd le remboursement de leurs dettes est supérieure en Wallonie (79%) qu'en Flandre (68%), quand on fait la comparaison sur la même tranche de bas revenu (le premier quintile de revenu défini au niveau national). Cette proportion est également assez élevée en Flandre pour les familles monoparentales (plus élevée qu'au niveau européen, mais moins élevée qu'en Wallonie).

A revenu égal, les différences de coûts ont un impact direct sur la déprivation (coût du logement, coûts de mobilité, frais de garde, coûts liés à la scolarité). Ces coûts diffèrent selon le lieu d'habitation. Nos analyses montrent également que la proportion de ménages qui ressentent les coûts du logement comme étant très lourds est plus élevée en Wallonie et à Bruxelles. Cette dépense est jugée comme « lourde » par la moitié des ménages wallons qui ont des enfants, ce chiffre monte à 80% pour les familles monoparentales ou pour les personnes du premier quintile de revenu en Wallonie.

L'impact d'autres coûts différents entre Régions, comme les coûts scolaires n'est pas à négliger. Ces coûts sont souvent avancés comme très problématiques pour les familles précarisées dans les études qualitatives à ce sujet en Wallonie et à Bruxelles (voir notamment Guio et Mahy, 2013). Or, il existe un « maximum à facturer » en Flandre qui limite les coûts annuels à €25 (pour les enfants de 2-3 ans), €35 (4 ans), €40 (5 ans) et €70 (école primaire).

L'existence de dispositifs publics (intervention des CPAS, politiques locales) ou privés (ONG) qui permettraient, avec un même revenu, d'accéder à des niveaux différents de biens et services en fonction de l'endroit où l'on habite n'est également pas à exclure.

Discussion

Cette analyse montre l'importance et l'urgence d'agir sur la pauvreté des enfants, pour éviter les conséquences à long terme de cette situation, à la fois au niveau individuel et au niveau collectif.

En termes de recommandations politiques, l'analyse esquisse les pistes suivantes. Comme il apparaît de la note jointe sur les pistes politiques, une batterie de mesures est nécessaire; ici, nous ne mentionnons que les pistes qui sont liées directement à l'analyse qui vient d'être présentée.

L'accès à un emploi de qualité reste essentiel. Les ménages à faible intensité en travail sont particulièrement à risque de pauvreté/déprivation, tant en Flandre qu'en Wallonie. Ceci requiert

⁶ Source : Banque Nationale de Belgique (2013), *Statistiques 2012 de la Centrale des crédits aux particuliers*.
Bruxelles : Banque Nationale de Belgique.

une politique d'activation ciblée et la disponibilité de suffisamment de places d'accueil pour les enfants.

Toutefois l'analyse montre également que le travail ne constitue pas toujours une garantie contre la pauvreté, cela dépendant du nombre de travailleurs dans le ménage, de leur temps de travail, de leur niveau de salaire et du nombre de personnes à charge. On voit notamment que les familles monoparentales ont davantage de probabilité de faire partie des ménages à faible intensité en travail, mais même celles qui sont en emploi sont plus à risque de pauvreté et de déprivation, du fait de l'insuffisance de ressources pour faire face aux coûts de la vie. Il en est de même pour les ménages faiblement éduqués ou d'origine étrangère. Des dispositifs qui visent à mieux soutenir le niveau de vie des familles à risque sont indispensables pour lutter contre la pauvreté des enfants. En particulier, il faut intervenir dans les coûts auxquels les ménages sont confrontés (en matière de logement, d'éducation, de soins...). Il est toutefois important de dispenser ces aides en fonction des ressources des ménages, et non de leur statut en regard de l'emploi (chômeur, bénéficiaire du RIS, etc.), pour ne pas créer des inégalités dans le bas de la distribution des revenus, et pour éviter les pièges à l'emploi (ou d'être piégé dans un statut particulier ou dans une configuration de ménage particulière, ce que l'on nomme le « piège de la séparation⁷ » (dans le cas des familles monoparentales qui perçoivent des allocations sociales et pour qui la remise en couple constituerait une perte de revenu).

Soutenir le niveau de vie de toutes les familles à bas revenu, y compris celles où l'on travaille, en augmentant le salaire poche des travailleurs à bas salaires, les allocations sociales, ou via des aides ciblées sur la compensation de certains coûts est essentiel pour permettre aux enfants qui vivent dans les familles vulnérables d'atteindre un niveau de vie décent, aujourd'hui, dans notre pays.

Des réformes politiques pour lutter contre les causes structurelles de la pauvreté des enfants sont nécessaires à différents niveaux de pouvoir. Certaines des compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat donneront le pouvoir aux Régions d'agir directement sur ces facteurs. Tant au niveau régional et communautaire qu'au niveau fédéral, il existe des leviers d'action qui doivent être mobilisés d'urgence.

⁷ Voir Schepers W. et Nicaise I. (2014).

Références

FONDATION ROI BAUDOIN (2014), « Pour une réponse structurelle à la précarisation des familles monoparentales en Belgique ».

Frazer, H. and Marlier, E. (2014). “Investing in children: Breaking the cycle of disadvantage. Assessment of what Member States would need to do to implement the European Commission Recommendation”, EU Network of Independent Experts on Social Inclusion, Brussels: European Commission.

Guio, A.-C., Mahy C. (2013) "Regards sur les inégalités et la pauvreté en Wallonie" - Working paper de l'Iweps.

Guio, A.-C., Gordon D., Marlier E. (2012), Measuring material deprivation in the EU: Indicators for the whole population and child-specific indicators, Eurostat Methodologies and working papers, Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities(OPOCE).

RWLP (2013), “Lutter contre la pauvreté infantile, c’est lutter contre la pauvreté durable et contre l’appauvrissement des familles.”, rédigé par Pierre Doyen et Christine Mahy, à partir des apports des militants « témoins du vécu », des groupes de travail, d’interviews, et des implications dans des travaux avec des partenaires. (féStorms, B., K. Bogaerts (2012). Referentiebudgetten en minimuminkomensbescherming in België. Armoede en Sociale Uitsluiting, Jaarboek 2012. D. Dierckx, S. Oosterlynck, J. Coene and A. Van Haarlem. Acco, Leuven: 73-90.

Schepers W. et Nicaise I. (2014), “Investing in Children: Breaking the cycle of disadvantage A Study of National Policies-Belgium”, EU Network of Independent Experts on Social Inclusion report.

Storms, B., K. Bogaerts (2012). Referentiebudgetten en minimuminkomensbescherming in België. Armoede en Sociale Uitsluiting, Jaarboek 2012. D. Dierckx, S. Oosterlynck, J. Coene and A. Van Haarlem. Acco, Leuven: 73-90

Unicef Belgique (2010), “Voilà ce que nous pensons. Les Jeunes touchés par la pauvreté parlent de leur vie”.

Vandenbroucke, F., Vinck, J. (2013). Child poverty risks in Belgium, Wallonia, Flanders: accounting for a worrying performance. In: Maystadt P., Cantillon E., Denayer L., Pestieau P., Van der Linden B. (Eds.), Le modèle social belge : quel avenir?. Charleroi (Belgium): Presses interuniversitaires de Charleroi.

Note de travail pour le Colloque de la Fondation Roi Baudouin « Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants ». Version du 05 juin 2014. Ne pas citer sans l'accord des auteurs. Adresse de contact : anne-catherine.guio@ceps.lu.